



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Service transition énergétique - logement – construction
Pole Transition énergétique et qualité de l'air

Metz, le 19 MAI 2021

Affaire suivie par :
Damien Hartmann
Tél : 03.88.13.07.32
Mél : damien.hartmann@developpement-durable.gouv.fr

Comité local de l'air des Trois vallées du 13 avril 2021

Compte-rendu

A retenir :

- Les principaux éléments du bilan de la qualité de l'air depuis 2015, concernant les évolutions en concentration (mesurées) et en émission (estimées) des polluants atmosphériques sont :
 - **Dioxyde d'azote (NO₂)** : concentration globalement en baisse, accentuée depuis 2018, sur l'ensemble des stations de mesures, avec des concentrations moyennes annuelles en dessous de la valeur limite et une baisse marquée en 2020 du fait des confinements.
Émissions totales en Nox en nette baisse (-46%), avec baisse de - 14% des émissions de NO₂ entre 2014 et 2018, en particulier du fait de la fermeture de la centrale thermique charbon de La Maxe en 2015.
 - **PM10** : émissions globalement en baisse, sur l'ensemble des stations de mesures, avec des concentrations moyennes annuelles en dessous de la valeur recommandée par l'OMS de 20 µg/m³, sauf pour la station A31. Baisse marquée en 2020 du fait des confinements, sauf sur la station de Marsprich (vallée de la Fensch).
 - **PM2.5** : émissions de PM globalement en baisse, accentuée depuis 2018, sur l'ensemble des stations de mesures, avec des concentrations moyennes annuelles en dessous de la valeur recommandée par l'OMS de 10 µg/m³ depuis 2019 et une population impactée bien moindre en 2020, estimée à moins de 100 personnes (contre 2000 personnes en 2019).
Baisse des émissions de PM10 et de PM2.5 en grande partie du fait de la branche énergie.
 - **Ozone** : concentrations mesurées relativement stables entre 2010 et 2016, mais augmentant ces dernières années du fait notamment des épisodes caniculaires.
 - **Benzo[a]pyrène (BaP) et Benzène** : dépassements de valeur limite constatés jusqu'en 2019. La fermeture de la cokerie Arcelor-Mittal de Sérémange en 2020 a eu pour conséquence une nette baisse des mesures de BaP.
 - **Dioxyde de soufre (SO₂)** : Après une nette baisse des émissions entre 2015 et 2016 du fait de la fermeture de la centrale de La Maxe, on note une hausse des émissions

depuis 2016, principalement liée aux déclarations d'émissions de deux sites (cokerie et sidérurgie).

- **Ammoniac**: émissions relativement stables depuis 2014, avec comme principal émetteur l'agriculture.
- Premier élément de bilan du PPA 2015/2020 : environ 70 % des actions sont réalisées.
- L'évaluation du PPA est engagée. Elle se poursuivra par la réalisation d'une enquête auprès des membres du CLA.
- Un rapport d'évaluation du PPA 2015-2020 sera établi courant de l'été.
- Le programme InTerLUD constitue une opportunité, pour les communautés d'agglomération et pour Metz Métropole, de mise en œuvre d'une stratégie pour une logistique urbaine durable.
- Les plans d'action pour l'air des PCAET (avec en particulier les études d'opportunité ZFE-m) issus de l'application de la loi LOM, viennent renforcer les actions pour l'amélioration de la qualité de l'air.
- La révision du PCAET de Metz Métropole en cours s'inscrit dans cette dynamique de renforcement des mesures en faveur de la qualité de l'air.

Introduction :

Monsieur Vanlaer, directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, souhaite la bienvenue aux participants pour échanger sur la qualité de l'air, une problématique de santé publique qui nous concerne tous.

Il rappelle les nouvelles dispositions réglementaires mises en place au niveau national : la loi d'orientation des mobilités instaure des plans d'actions pour l'air dans les PCAET dont le périmètre est commun avec une zone PPA et l'obligation de réalisation d'étude pour la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans ces plans d'action, et informe que le projet de loi climat et résilience, actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, conforte cette orientation. Il prévoit en effet la mise en œuvre obligatoire de ZFE-m dans les collectivités de plus de 150 000 habitants. Sur le territoire du PPA des 3 Vallées, Metz Métropole serait concernée par cette obligation instaurant des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants.

La mise en œuvre de ces politiques permettra de conforter la diminution des concentrations de polluants dans l'air. Le territoire du PPA des Trois vallées est engagé depuis 2015 dans cette dynamique. L'évaluation du PPA désormais engagée doit permettre d'établir le bilan réglementaire quinquennal. Il se basera aussi sur une enquête d'évaluation qualitative à laquelle les membres du CLA seront invités à répondre.

Monsieur Vanlaer présente ensuite les points prévus à l'ordre du jour.

Confinements et qualité de l'air (diapo 3) :

Atmo Grand Est présente l'effet des confinements sur les mesures de concentration en NO₂, en particules et en ozone.

Les concentrations de NO₂ ont diminuées. Celles de PM sont plutôt stables. La baisse du trafic est au centre des causes de l'évolution de la qualité de l'air. Seul le polluant ozone a vu sa concentration augmenter par rapport aux années précédentes du fait d'une période chaude et ensoleillée.

Bilan de la qualité de l'air 2015-2020 (diapos 5 à 20) :

Les principaux résultats du bilan de la qualité de l'air depuis l'approbation du PPA en 2015 sont présentés en deux parties : « Que respirons-nous ? » et « Quels sont les contributeurs ? »

La source principale de **dioxyde d'azote** est le trafic routier. Les concentrations mesurées sont globalement en baisse. Cette tendance est accentuée depuis 2018 sur l'ensemble des stations de mesures, avec des concentrations moyennes annuelles en dessous de la valeur limite (= recommandation OMS) de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$, et une baisse marquée en 2020 du fait des confinements.

Les émissions totales en NOx sont également en nette baisse (-46%), alors qu'une baisse de -14% des émissions de NO₂ est estimée entre 2014 et 2018 (dernière année avec des données disponibles). Ces évolutions d'émissions sont en particulier du fait de la branche énergie avec la fermeture de la centrale thermique charbon de La Maxe en 2015.

Les **PM10 et PM2,5** sont des polluants multi-sources : résidentiel, transport, industrie, agriculture, etc.

* Pour les **PM10**, les concentrations sont globalement en baisse sur l'ensemble des stations de mesures, avec des concentrations moyennes annuelles en dessous de la valeur recommandée par l'OMS de $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$, sauf pour la station A31. Il est également à noter une baisse marquée en 2020 des concentrations en PM10 du fait des confinements, sauf sur la station de Marsprich (vallée de la Fensch).

* Pour les **PM2,5**, on mesure des concentrations globalement en baisse, avec une accentuation de cette tendance depuis 2018 sur l'ensemble des stations de mesures. Les concentrations moyennes annuelles sont en dessous de la valeur recommandée par l'OMS de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, depuis 2019. La modélisation indique une population impactée bien moindre en 2020, estimée à moins de 100 personnes (contre 2000 personnes en 2019).

En ce qui concerne les émissions de particules, une baisse des émissions de PM10 (-20%) et de PM2.5 (-13%) est constatée en grande partie du fait de la branche énergie et en grande partie du fait de la fermeture de la centrale de La Maxe.

Pour le **benzo[a]pyrène (BaP)** et les **benzènes**, les concentrations aux stations de mesure dans la vallée de la Fensch indiquent des dépassements de valeur limite jusqu'en 2019. La fermeture de la cokerie Arcelor-Mittal de Sérémange en 2020 a eu pour conséquence une nette baisse des concentrations de BaP mesurées.

Enfin, en ce qui concerne le **dioxyde de soufre (SO₂)**, après une nette baisse des émissions entre 2015 et 2016 du fait de la fermeture de la centrale de La Maxe, on note une hausse des émissions principalement liée aux déclarations d'émissions de deux sites industriels (cokerie et sidérurgie).

Le tableau de l'évolution des émissions des polluants (PM2.5, NOx, SO₂, COVNM et NH₃), indique l'évolution entre 2018 et 2005 (année de référence). Il permet de comparer ces chiffres par rapport à ceux attendus afin d'atteindre les objectifs aux horizons 2020 et 2030 de gains en émissions fixés par le PREPA et le SRADDET. Pour la zone PPA, il apparaît que les objectifs 2020 sont atteints en 2018. Par rapport aux objectifs 2030, les émissions de NOx et de COVNM sont inférieures de seulement 2 pour cent par rapport à l'objectif. Et pour NH₃, on note un gain nécessaire de 13 % en 2030 pour une valeur de -6 % en 2018.

La même analyse est faite pour l'ensemble des EPCI (consultable sur le site internet de l'observatoire régional). Les résultats obtenus entre EPCI sont contrastés.

1^{er} temps d'échange sur la présentation du bilan de la qualité de l'air :

- Monsieur La Rocca, maire de Distroff, interpelle l'auditoire sur l'existence de pics de pollution importants qui pourraient être détectés par des micro-capteurs.

En réponse, Monsieur Marquez, chef d'unité chez ATMO Grand Est, indique que les mesures faites par micro-capteurs ne répondent pas aux exigences métrologiques et ne

permettent donc pas de dresser un constat représentatif de la situation réelle de la qualité de l'air.

- Monsieur Landragin, président de la fédération lorraine, nature, environnement poursuit sur cette thématique. Il interpelle l'auditoire sur la réduction de la surveillance de la qualité de l'air, et sur la nécessité d'assurer le suivi des particules fines (PM2.5) prise en compte dans le nouvel indice Atmo et des particules ultra-fines (PM1). Il fait part du souhait de l'application de normes plus sévères. Il informe également l'auditoire de la tenue d'une réunion de concertation entre associations dont émane le souhait d'une participation à la prochaine révision du PPA.

Madame Drab-Sommesous, directrice déléguée d'ATMO GE, précise que le redéploiement des stations de mesures est réalisé après évaluation des enjeux. Les fermetures concernent les stations qui présentent les mesures de concentration les plus faibles, et s'accompagne d'un renforcement du suivi de la qualité de l'air sur d'autres stations, avec la prise en compte des particules fines et ultra-fines.

Madame Peppoloni, chargée de mission transition énergétique à la région Grand Est, précise que les objectifs de qualité de l'air figurant dans le SRADDET correspondent aux recommandations de l'OMS.

- Monsieur Klein, président d'Airvigilance, fait part du souhait d'une prise en compte de l'efficacité énergétique, une surveillance accrue sur les pesticides et sur l'acide fluorhydrique.

Monsieur Delcayrou, secrétaire général de la préfecture, indique que sur ces points, en particulier sur la décarbonation dans le domaine du bâtiment, des informations pourront être transmises en accompagnement du compte-rendu de la présente réunion.

- Monsieur Marchetti, de l'association Les amis de la terre, indique qu'une réflexion est à mener sur le sujet des stations de mesure de la qualité de l'air, et que les associations pourraient y participer.

Puis il signale que les baisses d'émissions du fait de la fermeture de la centrale de la Maxe permettent à l'EPCI d'atteindre les objectifs fixés, mais ne sont pas du fait de la politique de la collectivité.

Il ajoute que les projets à venir : A31bis, entrepôt Amazon notamment pourraient remettre en cause les estimations actuelles d'atteintes des objectifs à l'horizon 2030.

Méthode employée pour l'évaluation du PPA 2015-2020 (diapos 22 à 26) :

Madame Chaffanjon présente la méthodologie d'évaluation du PPA.

Les questions évaluatives pour un PPA sont :

- quel est l'effet des actions menées sur la réduction des émissions polluantes ?
- Les objectifs prévus en 2015 ont-ils été atteints ?

- Les actions réalisées ont-elles permis d'atteindre les objectifs fixés par les textes nationaux et régionaux sur la qualité de l'air ?

L'évaluation doit permettre de rendre compte de l'effet du PPA. L'évaluation de ce PPA s'inscrit dans un processus continu et partagé chaque année en comité local de l'air.

Le PPA est évalué à 3 niveaux :

- une analyse globale, par secteur et annuelle de la qualité de l'air depuis son approbation
- une évaluation quantitative et qualitative à l'échelle de l'action ;
- une évaluation qualitative sur le PPA en lui-même, à savoir sa gouvernance, son suivi, etc. Concernant ce point, et afin d'estimer le ressenti sur ces thématiques, les membres du CLA seront prochainement conviés à répondre à un questionnaire en ligne.

Ce questionnaire qui sera transmis à l'ensemble des membres du CLA, soit une quarantaine de structures/acteurs différents, permettra un retour de l'ensemble des parties prenantes : services de l'État, les établissements publics, collectivités territoriales, fédérations professionnelles, chambres consulaires, associations et personnes qualifiées. Il permettra des analyses complémentaires. Un retour du questionnaire complété est attendu pour fin mai, en vu de l'établissement du rapport d'évaluation au courant de l'été.

L'évaluation d'une action sur la qualité de l'air est souvent difficile, du fait du manque de données disponibles. De fait, lorsqu'une analyse quantitative n'est pas possible avec une analyse en émissions et concentrations de polluants, une analyse à dire d'expert a été réalisée. In fine, un classement de l'action par secteur est établi, en fonction de son impact potentiel et des données disponibles concernant sa mise en œuvre.

L'évaluation est en cours.

Comment a-t-on agi pour améliorer la qualité de l'air (diapos 27-34) ?

Monsieur Hartmann, chargé de mission qualité de l'air à la DREAL, présente les premiers résultats de l'évaluation des actions du PPA.

Le nombre d'actions prévues dans le cadre du PPA est de 17 : 7 en transport, 5 en résidentiel-chauffage, 3 en planification et projets, 1 en industrie, et 1 mesure d'urgence.

Le suivi permet d'établir qu'environ 70 % des actions sont réalisées, deux sont en cours et 3 actions non pas été engagées. L'analyse du questionnaire, qui sera mis en ligne, devrait permettre de distinguer les principaux freins à la bonne réalisation des actions.

Trois actions PPA sont détaillées en associant les principaux retours sur le suivi réalisé.

Une action sur la thématique des transports (diapos 29) :

- **Action T4** : *Sensibiliser les usagers des transports à l'utilisation des TC et modes doux*

Les données présentées sont issues uniquement des relevés transmis par Metz Métropole.

Action réalisée, classé 1 / secteur transport. Le bilan montre que l'action réalisée est pertinente et à poursuivre.

Son efficacité n'a pu être quantifiée, du fait d'indicateurs inadaptés. Cette action est à poursuivre, en ajustant les indicateurs afin de permettre une quantification des gains en émission (et éventuelle en concentration).

Une action sur la thématique résidentiel-tertiaire (diapos 30 à 33) :

- **Action R1**: *Réaliser une enquête chauffage*

Une enquête téléphonique « chauffage au bois » a été réalisée en octobre 2018 dans le cadre du programme Interreg Atmo Vision. Cette étude a permis de définir le type d'équipement et les usages.

Le bois bûche est la principale source d'énergie utilisé dans le chauffage bois.

L'amélioration de la performance des poêles a permis une baisse des émissions de PM par énergie consommée. Et on note une quasi stagnation des émissions totales de PM issues du chauffage bois depuis 2014.

Action réalisée, classé 1 / secteur résidentiel. Le bilan de cette action montre qu'elle est pertinente. Elle permet une meilleure connaissance des sources de pollution.

Son efficacité n'a pu être quantifiée. Néanmoins, cette action permet de définir l'impact du chauffage bois par rapport au mix énergétique, et pourrait être suivi d'actions de réduction des émissions dans ce domaine.

Une action sur la thématique des transports (diapo 34) :

- **Action T6:** *Améliorer les modalités de livraison des marchandises en ville*

Cette action est à peine, ou pas engagée. Son efficacité ne peut donc être établie.

Il est donc nécessaire de fixer une stratégie, avec prise en compte du contexte (ZFE-m, ...). Le projet InTerLUD présenté à la suite permet :

Action non réalisée, classé 3 / secteur transport. Le bilan montre que cette action est jugée pertinente, avec un impact potentiel important dans le contexte de croissance des flux.

De plus, une modification des indicateurs est nécessaire afin de permettre une quantification des gains en émission de polluants.

2^{ème} temps d'échange sur l'évaluation du PPA 2015-2020 :

- Madame Cornette, vice-présidente de la CC Arc Mosellan, questionne le comité sur l'absence de suite données à l'action T6 présentée, et sur le fait que le SMITU soit le porteur adéquat pour ce type d'action.

Monsieur Hartmann indique que dans le PPA actuel, le SMITU est effectivement désigné comme étant porteur de l'action T6. Cette action pourrait être portée par la collectivité, plus à même de prendre des décisions d'orientation en matière de développement de la logistique urbaine sur le territoire.

- Monsieur Landragin, demande une évolution des mesures, afin de permettre une amélioration de la qualité de l'air conséquente et la mise en place d'indicateurs pertinents. Il demande également de pouvoir travailler transversalement sur des axes forts, dans le contexte de territoire industrialisé soumis à un important trafic routier et qui nécessite l'établissement d'un diagnostic. Il critique l'absence de mesure efficace dans le PPA actuel, demande que soit pris des engagements précis et consensuels et que l'État prenne ses responsabilités afin qu'un effort soit porté en matière de réglementation. Il insiste enfin sur le fait que le PPA doit informer et protéger.

Madame Tobola, ingénieur d'études sanitaires à l'ARS, précise que dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE4), une action de sensibilisation devrait être mise en œuvre prochainement sur le territoire, avec mise en œuvre d'une évaluation quantitative des impacts sanitaires (EQIS), via l'outil RQ+, à partir des données fournies par ATMO Grand Est.

- Monsieur Marchetti questionne l'auditoire sur la fermeture de la station de mesure de la qualité de l'air de St-Julien, alors que la capacité de l'incinérateur va augmenter. Il demande également qu'une étude soit menée sur la qualité de l'air dans les rues

messines (en particulier le long du boulevard de Trèves) et souligne l'importance de mettre en place des relevés réguliers.

Madame Drab-Sommesous précise que la fermeture de la station de St-Julien a été exposée en CSS. Il avait été démontré que les alentours du site n'étaient pas sous influence des retombées.

Monsieur Landragin indique que cela n'est pas acceptable, et qu'il convient de maintenir la vigilance.

Madame Drab Sommesous complète sa réponse en précisant que les mesures exposées en CSS montraient des niveaux en polluants parmi les plus faibles.

Présentation InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable)

Madame Cottet, chargé d'études logistique urbaine durable au CEREMA, présente le programme InTerLUD.

Pour rappel, la logistique urbaine, ou « du dernier kilomètre » constitue le dernier maillon de la chaîne logistique globale. Elle constitue environ 20 % des flux en ville, et ne cesse de croître dans un contexte d'évolution des modes de consommation.

InTerLUD est un programme CEE (Certificat d'économie d'énergie), qui vise en particulier à apporter une assistance aux communautés d'agglomération et aux métropoles dans leur stratégie de logistique urbaine durable via la mise en place d'une charte. Sa mise en œuvre correspondrait à la réalisation de l'action T6 du PPA : « *Améliorer les modalités de livraison des marchandises en ville* ».

La méthodologie de mise en œuvre comprend un diagnostic, une concertation et une charte partenariale (plan d'action).

Au niveau régional, la Métropole du Grand Nancy s'est déjà engagée dans la mise en œuvre de ce programme.

Suite au questionnement de monsieur Delcayrou sur le financement de cette action, Madame Cottet indique que le diagnostic est effectué par un bureau d'étude, avec des apports financiers du CEREMA. La collectivité devra également pourvoir à la mise en place d'un chargé de mission pour assurer le pilotage et la pérennité du programme.

Pour toute demande d'informations : Marion Cottet, 0760474278, marion.cottet@cerema.fr

Présentation « Renforcement de la qualité de l'air dans les PCAET »

Monsieur Hartmann présente les aspects réglementaires de renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les PCAET, du fait de l'application de l'article 85 de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) du 24 décembre 2019.

Les sept EPCI situés en tout ou partie dans le périmètre du PPA des Trois vallées sont concernés par la réalisation d'un plan d'action pour l'air dans leur PCAET. Ce dernier est constitué d'actions visant une réduction des émissions et des concentrations en polluants sur le territoire concerné. Le plan d'action pour l'air devra comprendre des objectifs biennaux à compter de 2022 afin d'atteindre au minimum les objectifs du PREPA (pour les émissions) et les normes réglementaires s'agissant des concentrations. Ce plan devra également comprendre une étude d'opportunité sur la création d'une ZFE-m (Zone à faibles émissions – mobilité).

Présentation révision PCAET Metz Métropole

Monsieur Combas, chargé de mission air énergie climat, présente la révision du PCAET qui a été lancé par Metz métropole en 2020.

Le planning actuel prévoit la réalisation d'une évaluation du PCAET 2015-2021 cette année, puis l'établissement de diagnostics notamment. La finalisation du plan d'actions est prévue en 2022-2023.

Les enjeux du PCAET sont rappelés : accompagner les communes sur la réglementation de la qualité de l'air intérieur dans les ERP, intégrer les thématiques de qualité de l'air dans les documents cadres : PLUi, PLH, PDU ..., élargir la thématique à la santé environnement en cohérence avec le contrat local de santé ...

L'étude pour la mise en œuvre d'une ZFE-m sera intégrée dans le nouveau PCAET. Cette disposition sera certainement rendue obligatoire pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants. En particulier dans le domaine des transports, Metz Métropole projette de développer l'usage de l'hydrogène sur le réseau de transport en commun et pour les camions-bennes à ordures ménagères.

3^{ème} temps d'échange InTerLUD - PCAET :

- Les collectivités territoriales souhaitent une information sur les études ZFE-m à mener.

Monsieur Hartmann indique que le contact est le référent « Air » de la DDT57, interlocuteur pour toute question concernant la réalisation des PCAET.

Un chargé de mission PCAET vient de prendre ses fonctions à la DREAL. Ce dernier est en charge de transmettre une information aux référents départementaux des DDT, sur la mise en œuvre des nouvelles directives.

Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture, clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour le travail réalisé et les encourage à maintenir leur mobilisation autour du plan de protection de l'atmosphère, au bénéfice de la santé publique. Il rappelle aux membres du CLA qu'il est important de répondre à l'enquête qui sera lancée pour alimenter les résultats de l'évaluation en cours. Cette évaluation sera prise en compte dans le cadre de la décision d'engager une révision du PPA .

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Olivier Delcayrou

Annexe 1 : Liste des personnes présentes :

Préfecture de Moselle

M. Olivier Delcayrou
M. Philippe Alif

Secrétaire général de la préfecture de Moselle
Chef du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

DREAL Grand Est

M. Hervé Vanlaer
Mme Claire Chaffanjon
Mme Claudie Pitiot
M. Damien Hartmann

Directeur
Cheffe du service transition énergétique
Chargé de mission qualité de l'air
Chargé de mission qualité de l'air

DDT 57

Mme Pauline Valance

Chef de l'unité stratégie de l'aménagement

ARS

Mme Hélène Tobola

Ingénieur d'études sanitaires

ATMO Grand Est :

Mme Emmanuelle Drab-Sommesous
M. Michel Marquez
Mme Anne-Christine Le Gall

Directrice déléguée
Chef d'unité
Ingénieure qualité de l'air, chargée de l'accompagnement des plans et programmes

ADEME Grand Est

M. Benoît Évard

Chargé de mission, plan climat air urbanisme

DIR-EST

M. Baptiste Beck

Adjoint chef du CIGST Myrabel

Météo France

M. Thierry Thouvenin

Adjoint au responsable du Pôle Lorraine

CEREMA

Mme Marion Cottet

Chargée d'études logistique urbaine

Metz-Métropole

M. Micaël Daval
M. Cyrille Densa
M. Philippe Combas

Responsable du pôle mobilité-transport
Chargé de mission PDU
Chargé de mission air énergie climat

Ville de Metz

Mme Camille Cambet

Chargée de mission pôle planification territoriale

CA Portes de France - Thionville

M. Bernard Veinant
Mme Emilie Tonnaire

VP CAPFT, délégué à la transition écologique
Responsable du service environnement

Ville de Thionville

Mme Laura Poncelet

Chargée de mission environnement, dir. cadre de vie

CC Arc Mosellan

Mme Isabelle Cornette
Mme Océane Orvoen

3^{ème} Vice-présidente en charge de l'environnement
Chargée de mission environnement

Mairie de Distroff M. Salvatore La rocca	Maire de Distroff
Département 57 Mme Anita Boinon	Cheffe de projet Moselle durable
Région Grand Est Mme Christine Peppoloni	Chargée de mission climat air énergie
Agence AGURAM Mme Marion Suaire	Chef de projets environnement
Agence locale de l'énergie et du climat du Pays Messin M. Jérémy Marx	Directeur
ORS Grand Est (Observatoire régional de la santé) : Mme Nadia Honoré	Chargée d'études
Fédération BTP Moselle M. Samuel Lorin	Secrétaire général
CCI Moselle M. Olivier Bertrand	Conseiller entreprise, direction de l'appui aux entreprises
Chambre régionale d'agriculture M. François-Xavier Schott	Chef d'équipe innovation, recherche et développement
Association Air vigilance M. Patrick Klein	Président de l'association
Association LNE (Lorraine nature environnement) M. Gérard Landragin	Président de la fédération
Association Les amis de la terre M. Denis Marchetti	Adhérent